FCC Fonds de croissance du Canada

Fonds de croissance du Canada Inc.

T2 2025
Rapport intermédiaire

30 juin 2025 (T2 2025)

Table des matières

Responsabilité de la direction pour l'information financière 3

Analyse de la performance et des résultats du portefeuille 4

Énoncés prospectifs 4

À propos du Fonds de croissance du Canada 5

Aperçu 5

Mandat et objectifs stratégiques 6

Aperçu de l'activité et résultats du Fonds 7

Financement reçu 8
Revenu de placement 8
Charges 8
Charges d'exploitation 8
Charges liées aux placements 9
Charges de la période en cours par rapport à la période de six mois close le 30 juin 2024 9

Gestion des risques 10

Gestion du capital 10

Actions ordinaires 10
Actions privilégiées 10

Garanties, indemnités et engagements 11

Jugements, estimations et hypothèses comptables importants 11

États financiers intermédiaires résumés 12

Responsabilité de la direction pour l'information financière

Les états financiers intermédiaires résumés non audités du Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC ») pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2025 (les « états financiers intermédiaires résumés ») ont été préparés par Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada Inc. (« GAFCC »), agissant en sa capacité de gestionnaire d'actifs du FCC conformément aux modalités de l'entente de gestion d'actifs datée du 11 mars 2024 conclue entre le FCC, GAFCC, la Corporation de développement des investissements du Canada et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (collectivement les dirigeants du FCC, désignés la « direction » dans la présente) et approuvés par le conseil d'administration du FCC. Les présents états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, telle qu'elle est publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 décembre 2024 et les notes correspondantes. La direction est responsable du contenu de ces états financiers intermédiaires résumés et de l'information financière figurant dans l'analyse de la performance du portefeuille. Les états financiers intermédiaires résumés comprennent certains montants qui sont fondés sur les jugements et les meilleures estimations de la direction, au besoin. Les informations significatives sur les méthodes comptables appliquées sont présentées à la note 2 des états financiers intermédiaires résumés. L'information financière présentée dans l'analyse de la performance du portefeuille est conforme à celle présentée dans les états financiers intermédiaires résumés.

À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du FCC, à la date des états financiers intermédiaires résumés et pour les périodes présentées dans ceux-ci.

GAFCC a conçu et mis en œuvre de manière adéquate le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 30 juin 2025 pour fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers intermédiaires résumés à des fins de publication.

GAFCC maintient des registres et systèmes de contrôle interne et met en œuvre des procédures à l'appui conçus pour fournir une assurance raisonnable que les actifs du FCC sont bien protégés.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen des états financiers intermédiaires résumés et de leur approbation.

Corinne Boone

Présidente du conseil d'administration, Fonds de croissance du Canada Inc.

Le 26 août 2025

Yannick Beaudoin

Président et chef de la direction, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada Inc.

Le 26 août 2025

Analyse de la performance et des résultats du portefeuille

L’analyse par la direction de la performance et des résultats du portefeuille contient une analyse de la situation financière et des activités d’exploitation du Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC » ou le « Fonds ») pour les périodes de trois mois et de six mois closes les 30 juin 2025 et 2024. Elle doit être lue avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du FCC (les « états financiers intermédiaires résumés ») pour les périodes de trois mois et de six mois closes les 30 juin 2025 et 2024. Ce rapport tient compte des éléments importants survenus, le cas échéant, entre le 30 juin 2025 et le 26 août 2025, date à laquelle il a été approuvé par le conseil d’administration.

Énoncés prospectifs

De temps à autre, le FCC formule des énoncés prospectifs qui reflètent les hypothèses, les attentes, les objectifs, les stratégies et les intentions de la direction en date du présent rapport. Ces énoncés prospectifs sont habituellement identifiés par des verbes conjugués au futur ou au conditionnel, ainsi que par l’usage de mots comme « perspective », « croire », « estimé », « projet », « s’attendre », « prévoir » et d’autres termes ou expressions similaires.

En raison de leur nature, ces énoncés prospectifs exigent la formulation d’hypothèses et comprennent des risques et incertitudes inhérents. Par conséquent, le FCC ne peut pas garantir que tout énoncé prospectif se matérialisera. De plus, ses activités d’investissement futures pourraient différer de celles mentionnées aux présentes. Le lecteur ne doit pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs ni s’y fier à toute autre date.

À propos du Fonds de croissance du Canada

Tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire

Aperçu

Le Fonds de croissance du Canada Inc. (le « FCC » ou le « Fonds »)[1] est un fonds d'investissement de 15 milliards $ sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. Afin de maintenir la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale et de s'assurer qu'il demeure une destination de choix pour l'investissement, le FCC a été mis sur pied en vue de stimuler l'innovation dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne. Son mandat d'investissement (le « mandat » du FCC) vise à accélérer les projets de réduction des émissions, à accompagner les entreprises de technologie propre canadiennes dans leur croissance, de même qu'à tirer parti de l'abondance en ressources naturelles et à renforcer les chaînes d'approvisionnement faibles en carbone.

En investissant dans l'expertise canadienne, la propriété intellectuelle, les connaissances et les technologies conformément à son mandat, de même qu'en les appuyant, le FCC aide les entreprises canadiennes à être concurrentielles et à remporter du succès en tant que chefs de file mondiaux. Pour ce faire, il adopte une discipline d'investissement rigoureuse et éprouvée, une prudence budgétaire et une gouvernance efficace, de même qu'un modèle d'exploitation indépendant. Le FCC prévoit atteindre ses objectifs stratégiques (définis ci-dessous) tout en recouvrant son capital et en recyclant son capital à long terme.

Le FCC joue un rôle unique de création de valeur dans l'écosystème des investisseurs en déployant des structures financières novatrices, notamment à l'aide des capitaux propres, de la dette et des instruments hybrides, pour débloquer de nouveaux investissements pour une transition énergétique efficace et efficiente au Canada. Il assume des risques évalués rigoureusement qui aident à attirer des capitaux privés et, ultimement, à accélérer les investissements dans les technologies et les projets canadiens. Il vise également à améliorer le profil de risque des opportunités d'investissement et à attirer des capitaux privés supplémentaires dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement correspondant à son mandat et à ses objectifs stratégiques.

Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada (« GAFCC »), une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, agit à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du FCC[2]. L'équipe de GAFCC détient tous les pouvoirs discrétionnaires sur tous les aspects des décisions d'investissement et de la gestion des actifs. Les décisions d'investissement individuelles sont prises par le comité d'investissement de GAFCC en s'appuyant sur un sens des affaires en investissement et le mandat du FCC, décrit plus en détail ci-dessous. Toutes les décisions d'investissement sont prises sans aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

[1] Le Fonds de croissance du Canada Inc. a été constitué comme une filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV ») en décembre 2022.
[2] Conformément aux termes de l'entente de gestion d'actifs conclue entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV le 11 mars 2024.

Mandat et objectifs stratégiques

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent d'investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions et dans l'intérêt de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale à plus long terme. Le FCC vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux en matière de politiques économiques et environnementales (« objectifs stratégiques »), notamment :

Accélérer le **déploiement de technologies clés**, comme l'hydrogène à faible teneur en carbone, et le captage et le stockage du carbone (« CSC »).

Favoriser le **maintien de la propriété intellectuelle** au pays.

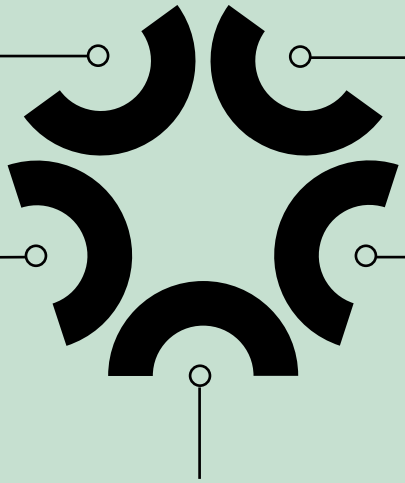

Réduire les émissions tout en faisant la promotion de la croissance économique et de la compétitivité canadienne.

Tirer profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et **renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

Accompagner les entreprises dans leur croissance afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne.

Aperçu de l’activité et résultats du Fonds

Au cours de la période de six mois close le 30 juin 2025 (la « période en cours »), le FCC s’est engagé à investir un montant supplémentaire de 635,3 millions $ dans cinq placements de son portefeuille, tels qu’ils sont décrits ci-dessous, ce qui porte le montant total des engagements dans divers domaines et pays à 2,7 milliards $ depuis la création du Fonds. De plus, le FCC a affecté un montant supplémentaire de 346,9 millions $ réparti entre neuf placements du portefeuille, ce qui porte les montants affectés à un total de 593,5 millions $ depuis sa création.

Nouveaux placements réalisés dans le portefeuille durant la période en cours :

- En février 2025, le FCC a annoncé s’être engagé à investir jusqu’à 50 millions $ dans Longbow Energy Transition Fund II LP, lequel investit dans les produits et services d’entreprises technologiques en croissance qui tirent profit de l’engouement pour la transition énergétique.

- En février 2025, le FCC a annoncé un investissement pouvant aller jusqu’à 234,7 millions $ (165 millions $ US) dans deux billets convertibles distincts émis par Hydrostor, un développeur et exploitant mondial de solutions de stockage d’énergie de longue durée et un montant de 5,5 millions $ (3,8 millions $ US) a été déployé. Cette transaction vise à soutenir les investissements continus d’Hydrostor dans les projets de stockage d’énergie par air comprimé avancé au Canada et à l’international.

- En mars 2025, le FCC a investi 57 millions $ (40 millions $ US) dans un billet convertible émis par dcbel Inc., une société montréalaise qui a développé, pour le marché résidentiel, une borne de recharge bidirectionnelle pour les véhicules électriques intégrée à un système de gestion d’énergie résidentielle.

- En mai 2025, le FCC a annoncé sa participation dans un placement privé de 350 millions $ dans les actions ordinaires de Foran Mining Corporation (« Foran ») (placement dans des actions cotées). Le FCC s’est engagé à investir 156 millions $ aux côtés d’autres coinvestisseurs dans le cadre d’une transaction réalisée en deux tranches. Au 30 juin 2025, un montant de 132 millions $ avait été déployé, et le solde de 24 millions $ a été investi en juillet 2025. Le produit net du placement privé servira à terminer la construction du projet McIlvenna Bay (actif phare dont Foran a la propriété exclusive) qui est un gisement polymétallique situé le long de la ceinture de roches vertes de Flin Flon et le seul gisement de cuivre et de zinc actuellement en construction au Canada.

- En juin 2025, le FCC s’est engagé à investir un montant supplémentaire de 137,6 millions $ (100 millions $ US) pour accélérer le développement et le déploiement commercial de la technologie de géothermie d’Eavor Technologies Inc. (« Eavor »). Le FCC a déjà investi un montant de 89,4 millions $

(65 millions $ US) dans un billet convertible émis par Eavor et investira le solde de 48,2 millions $ (35 millions $ US) lors de la réalisation de certains jalons organisationnels.

Durant la période en cours, le résultat net du FCC s'est établi à 40,5 millions $, soit un revenu de placement de 64,6 millions $, déduction faite des charges de 24,1 millions $. Au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2025, le résultat net du FCC s'est fixé à 17,7 millions $, soit un revenu de placement de 31 millions $, déduction faite des charges de 13,3 millions $.

Les résultats du FCC sont présentés ci-après.

Financement reçu

Durant la période en cours, aucun financement n'a été reçu du gouvernement du Canada.

Revenu de placement

Durant la période en cours, le revenu de placement total s'est établi à 64,6 millions $ et a été généré principalement par les activités de gestion de la trésorerie de 61,5 millions $, laquelle est composée de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, et par les revenus des placements du portefeuille de 3,1 millions $ (revenus de 9,8 millions $ tirés des placements du portefeuille, contrebalancés par des pertes de change de 6,7 millions $). Le revenu de placement total de la période en cours est considérablement plus élevé que celui de la période de six mois close le 30 juin 2024, en raison essentiellement de la hausse des revenus tirés des activités de gestion de la trésorerie et des placements du portefeuille.

Les gains les plus importants pour la période en cours découlent principalement de l'acquisition par le FCC d'une participation dans Foran, laquelle a généré un revenu de portefeuille de 2,2 millions $ attribuables aux gains de réévaluation à la valeur de marché. De plus, les intérêts payés en nature et les gains de réévaluation à la valeur de marché provenant principalement des placements dans des sociétés fermées ont généré un revenu de portefeuille de 7,6 millions $. Ces gains ont été en partie contrebalancés par des pertes de change de 6,7 millions $ attribuables à la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Charges

Le total des charges de 24,1 millions $ du FCC pour la période en cours comprenait les éléments clés suivants :

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont établies à 20,1 millions $ pour la période en cours. Les charges de rémunération et les charges indirectes de 18,8 millions $ liées aux activités et services servant de soutien aux activités courantes du FCC et aux progrès qu'il réalise pour devenir un fonds de 15 milliards $ d'ici 2028 ont été

une composante clé du total des charges d'exploitation. D'après cette progression, les charges d'exploitation devraient suivre un modèle courant désigné la « courbe en J », selon lequel les capacités opérationnelles se développent à un rythme plus rapide que celui des investissements.

- **Rémunération :** La rémunération, y compris les avantages sociaux, constitue la composante des charges d'exploitation, et découle essentiellement de l'exécution du mandat du FCC et de l'intensification des capacités d'investissement de GAFCC.

- **Charges indirectes :** Les charges indirectes sont les charges associées à une partie des fonctions transversales d'Investissements PSP qui appuient GAFCC, comme les fonctions technologie, conformité et ressources humaines. Un des principaux avantages de tirer parti des fonctions transversales bien établies d'Investissements PSP est que GAFCC peut utiliser l'expertise, les ressources et les infrastructures de calibre mondial d'Investissements PSP sans avoir à s'engager dans un long processus d'embauche et de formation d'employés ou autrement à procéder à la mise en œuvre coûteuse de ses propres systèmes et activités. Ce modèle et cette approche en matière de gouvernance constituent des avantages à long terme pour le FCC.

Les honoraires de consultation et de services professionnels de la période en cours se sont établis à 1,3 million $ et ont été comptabilisés dans les charges d'exploitation. Ces honoraires ont été versés principalement pour des mandats de consultation où une expertise spécialisée était requise pour un court laps de temps, notamment des services de consultation juridique et des services de consultation.

Charges liées aux placements

Le total des charges du FCC pour la période en cours comprenait des coûts de transaction liés aux placements de 4 millions $. Ces coûts, attribuables aux charges découlant des activités en lien avec la diligence raisonnable et d'autres investissements ainsi que des activités juridiques, sont principalement associés à des investissements réalisés et, dans une moindre mesure, à des opportunités en cours de réalisation ou d'évaluation.

Charges de la période en cours par rapport à la période de six mois close le 30 juin 2024

Le total des charges pour la période de six mois close le 30 juin 2025 s'est établi à 24,1 millions $, en baisse de 5,4 millions $ par rapport aux charges de 29,5 millions $ comptabilisées pour la période correspondante de 2024. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du total des charges de rémunération en raison d'une composition différente de la main-d'œuvre.

Gestion des risques

L'objectif d'affaires du FCC est de réaliser des investissements conformément à son mandat, qui consiste à mener à bien ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme. GAFCC tire parti de l'expertise en placements d'Investissements PSP en matière d'identification, d'évaluation, de gestion, d'atténuation et de surveillance des risques et de réalisation d'analyses de sensibilité, tout en ajustant ses processus pour répondre aux besoins spécifiques du FCC. Le FCC avait déjà tiré parti de plusieurs pratiques de gestion du risque d'Investissements PSP, les ayant adaptées à ses activités et officialisées.

Au 30 juin 2025, l'évaluation des risques du FCC était principalement axée sur le risque lié aux placements, qui comprend le risque de marché, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de concentration, tels qu'ils sont décrits à la note 6 des états financiers intermédiaires résumés.

Gestion du capital

Actions ordinaires

Le capital du FCC est composé d'une action ordinaire émise à la valeur nominale de 1 000 $ l'action, pour un capital social total de 1 000 $. Le FCC est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Les porteurs de ces actions ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés de temps à autre, et ont droit à un vote par action à toutes les assemblées générales du FCC.

Actions privilégiées

Le 11 mars 2024, l'entente de financement modifiée et mise à jour a été conclue entre le FCC et le gouvernement du Canada (l'« entente de financement ») à l'égard du financement du FCC, en vertu du paragraphe 118(1) de la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022*, telle que modifiée par la *Loi nº 1 d'exécution du budget de 2023*. Le financement est réalisé par voie de souscription d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées ») du FCC selon les modalités définies dans l'entente de financement aux fins du financement du FCC, jusqu'à concurrence de 15 milliards $, pour l'administration et l'exécution du mandat du FCC. Les actions privilégiées sont décrites plus en détail à la note 7 des états financiers intermédiaires résumés.

Garanties, indemnités et engagements

Dans certains cas, le FCC peut fournir une indemnisation aux administrateurs, aux dirigeants, à certains représentants du FCC ou à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, le FCC peut être tenu d'indemniser de telles parties en vertu de certaines conditions ou en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles.

Le FCC peut également conclure des engagements en lien avec des transactions d'investissement dans le cours normal de ses activités.

Les indemnités, les garanties et les engagements incluant tous les montants impayés sont décrits aux notes 11 et 12, respectivement, des états financiers intermédiaires résumés.

Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers intermédiaires résumés, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements privés, des placements dans un fonds privé, des placements dans des titres de créance convertibles et autre prêt et des instruments dérivés. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 6.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations liées à l'imprévisibilité et à la volatilité macroéconomiques comprennent la nature du secteur dans lequel le FCC investit, le contexte géopolitique actuel, y compris l'imposition possible de nouveaux tarifs douaniers, le stade précoce des placements, les défis liés à la chaîne d'approvisionnement, les modifications apportées aux politiques sur le carbone, l'inflation et les taux d'intérêt. Ces situations pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les états financiers intermédiaires résumés du FCC tiennent compte des facteurs macroéconomiques susmentionnés dans la mesure où ceux-ci sont connus à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

États financiers intermédiaires résumés

30 juin 2025 (non audité)

Table des matières

État intermédiaire résumé de la situation financière 15
État intermédiaire résumé du résultat net 16
État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres 16
Tableau intermédiaire résumé de flux de trésorerie 17

Notes des états financiers intermédiaires résumés 18

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ 19

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES 20

2.1. Mode de présentation 20
2.2. Statut d'entité d'investissement 20
2.3. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables 21
2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants 22

3. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES 22

4. ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS 23

4.1. Classes of investments and fair value hierarchy 23
4.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3 25
4.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 26
4.4. Niveau 3 - rapprochement 32
4.5. Revenu de placement 33

5. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS 34

6. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PLACEMENTS 34

6.1. Risque de marché 35
6.2. Risque de crédit 35
6.3. Risque de liquidité 36
6.4. Risque de concentration 36

7. CAPITAUX PROPRES 38

7.1. Actions ordinaires 38
7.2. Actions privilégiées 38

8. CHARGES 39

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES 39

9.1. Certaines entités émettrices 39

9.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement.....40

10. GESTION DU CAPITAL 40

11. GARANTIES ET INDEMNITÉS 41

12. ENGAGEMENTS 42

État intermédiaire résumé de la situation financière

À la date indiquée
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	**30 juin 2025**	31 décembre 2024
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	**1 559**	33 316
Intérêts à recevoir	4.1	**3**	1 502
Placements	4.1	**4 491 521**	4 421 190
Total de l'actif		**4 493 083**	4 456 008
Passif			
Fournisseurs et autres passifs	9.2	**13 318**	16 703
Total du passif		**13 318**	16 703
Capitaux propres			
Capital social	7	**4 390 001**	4 390 001
Résultats non distribués		**89 764**	49 304
Total des capitaux propres		**4 479 765**	4 439 305
Total du passif et des capitaux propres		**4 493 083**	4 456 008

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Au nom du conseil d'administration :

Corinne Boone

Membre du conseil
Présidente du conseil d'administration,
Fonds de croissance du Canada Inc.

État intermédiaire résumé du résultat net

Pour les périodes closes le 30 juin 2025
(non audité)

		Période de trois mois		*Période de six mois*	
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	**2025**	2024	**2025**	2024
Revenu :					
Revenu de placement	4.5	**31 048**	14 841	**64 595**	29 028
Charges :					
Charges liées aux placements	8	**(2 849)**	(3 164)	**(4 021)**	(4 292)
Charges d'exploitation	8	**(10 523)**	(12 119)	**(20 114)**	(25 205)
Résultat net		**17 676**	(442)	**40 460**	(469)

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres

Pour les périodes closes le 30 juin 2025
(non audité)

		Période de trois mois		*Période de six mois*	
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	**2025**	2024	**2025**	2024
Capital social					
Solde au début de la période		**4 390 001**	1 390 001	**4 390 001**	290 001
Émission d'actions privilégiées	7.2	**-**	800 000	**-**	1 900 000
Solde à la fin de la période		**4 390 001**	2 190 001	**4 390 001**	2 190 001
Résultats non distribués (déficit)					
Solde au début de la période		**72 088**	(31 551)	**49 304**	(31 524)
Résultat net		**17 676**	(442)	**40 460**	(469)
Solde à la fin de la période		**89 764**	(31 993)	**89 764**	(31 993)
Total des capitaux propres		**4 479 765**	2 158 008	**4 479 765**	2 158 008

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Tableau intermédiaire résumé de flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 30 juin
(non audité)

		Période de trois mois		*Période de six mois*	
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	**2025**	2024	**2025**	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Résultat net		**17 676**	(442)	**40 460**	(469)
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie					
Revenu de placement	4.5	**(31 048)**	(14 841)	**(64 595)**	(29 028)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation					
Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres passifs		**2 514**	3 607	**(3 385)**	(4 764)
Intérêts reçus		**26 092**	21 420	**58 780**	23 929
Achat de placements à court terme		**(2 323 467)**	(1 872 804)	**(5 424 435)**	(3 287 821)
Cession de placements à court terme		**2 562 012**	1 245 223	**5 708 899**	1 589 989
Achat de placements autres qu'à court terme		**(253 629)**	(5 458)	**(346 947)**	(27 218)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation[B]		**150**	(623 295)	**(31 223)**	(1 735 382)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Apports en capital reçus – actions privilégiées	7	**-**	800 000	**-**	1 900 000
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement		**-**	800 000	**-**	1 900 000
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie[B]		**150**	176 705	**(31 223)**	164 618
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période[B]		**1 410**	1 213	**33 316**	13 300
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		**(1)**	-	**(534)**	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période[A, B]		**1 559**	177 918	**1 559**	177 918

Les notes font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

[A] Au 30 juin 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 1 559 mille $ en trésorerie et un montant de néant en équivalents de trésorerie (respectivement 888 mille $ et 177 030 mille $ au 30 juin 2024).

[B] Certaines données comparatives ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Se reporter à la note 2.3 pour obtenir de l'information supplémentaire.

Notes des états financiers intermédiaires résumés

Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2025

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

Le Fonds de croissance du Canada Inc. (« FCC ») est une société de la Couronne et une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDEV »). La CDEV est, quant à elle, détenue en propriété exclusive par Sa Majesté le Roi du chef du Canada (le « gouvernement du Canada »). Le FCC a été constitué en personne morale par la CDEV en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 13 décembre 2022. Le FCC est assujetti à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)(d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

L'objectif du FCC, comme il est défini dans l'instruction (P.C. 2022-1272) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, est de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre son mandat conformément à tout Énoncé des priorités et des responsabilités, émis par le ministre des Finances. Le FCC a l'intention de soutenir la croissance de l'économie propre du Canada et d'aider le Canada à réaliser ses objectifs de politique économique, y compris réduire les émissions et atteindre les cibles climatiques du Canada. Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent d'investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions et dans l'intérêt de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale à plus long terme.

Le FCC diffère des investisseurs à but lucratif traditionnels du secteur privé qui cherchent à obtenir des rendements sur le marché et des programmes traditionnels de subventions et de contributions du secteur public. Il vise à atteindre ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme.

À la suite de l'annonce faite dans le budget fédéral en mars 2023, l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») a été sélectionné pour agir en tant que gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC. La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* a été modifiée en juin 2023 pour permettre à une filiale d'Investissements PSP de gérer les placements du FCC. À cette fin, Investissements PSP a incorporé une filiale détenue en propriété exclusive, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada Inc. (« GAFCC »), en août 2023. Investissements PSP n'a aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada, et GAFCC offre des services de gestion de placement, conformément à une entente de gestion d'actifs, également sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada (en 2023, une entente-cadre a été élaborée, en vertu de laquelle un comité des investissements dont les membres ont été détachés d'Investissements PSP ont pris des décisions d'investissement pour le compte du FCC).

Le siège social du FCC est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, Toronto (Ontario).

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Mode de présentation

Les états financiers intermédiaires résumés du FCC ont été préparés selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, telle qu'elle est publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas toutes les informations et notes requises par les Normes IFRS® de comptabilité pour la présentation des états financiers annuels. Les présents états financiers intermédiaires résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels de 2024 du FCC, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration du FCC le 26 mars 2025.

Le FCC constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »). Le FCC évalue sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les passifs financiers, qui comprennent les fournisseurs et autres passifs et les créditeurs à l'égard de parties liées, sont évalués au coût amorti.

Les présents états financiers intermédiaires résumés présentent la situation financière et les résultats d'exploitation du FCC. Ils tiennent compte de l'activité économique du FCC en ce qui a trait à l'investissement des fonds que le gouvernement du Canada lui a confiés.

Les états financiers intermédiaires résumés pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2025 ont été approuvés par le conseil d'administration, et leur publication a été autorisée le 26 août 2025.

2.2. Statut d'entité d'investissement

Le FCC a déterminé qu'il respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

i) *Mandat et objet de l'entité*

Comme il est mentionné à la note 1, le mandat du FCC est de gérer et d'investir les fonds que le gouvernement lui a transférés pour catalyser d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens et ainsi aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. L'objectif d'affaires du FCC est de recouvrer le capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et de recycler son capital à long terme. Par conséquent, le FCC doit investir conformément à son mandat, dans le but de réaliser un rendement sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement.

L'horizon d'investissement du FCC est prévu sur une période de 15 ans, considérant que les investissements du secteur privé à l'appui du mandat du FCC peuvent avoir une période de recouvrement plus longue.

ii) *Évaluation de la performance*

Le FCC évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 9, étant donné que le FCC est une société de la Couronne, il est considéré comme étant lié au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par le FCC proviennent de parties liées, il pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, comme il est mentionné à la note 1, le FCC exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, il satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement.

Le FCC évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

2.3. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les méthodes comptables significatives qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles qui ont été appliquées dans les états financiers annuels de 2024 du FCC.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2024, le FCC a modifié sa méthode comptable afin de classer les instruments avec une échéance de trois mois ou moins à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie. Cette modification a été apportée afin de mieux refléter la nature des équivalents de trésorerie comme des instruments très liquides soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Par conséquent, au 31 mars 2024 et au 30 juin 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué pour passer respectivement de 1 136 millions $ à 1 million $ et de 778 millions $ à 178 millions $, ce qui représente le reclassement de montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 1 135 millions $ et 600 millions $ dans les placements à court terme. Les données comparatives des périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024 du tableau intermédiaire résumé de flux de trésorerie ont été reclassées respectivement de la façon suivante : les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont diminué pour passer de 1 159 millions $ à 623 millions $ et ont augmenté pour passer de 1 136 millions $ à 1 735 millions $, et la variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a augmenté pour passer de (359) millions $ à 177 millions $ et a diminué pour passer de 764 millions $ à 165 millions $.

2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers intermédiaires résumés, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements privés, des placements dans un fonds privé, des placements dans des titres de créance convertibles et autre prêt et des instruments dérivés. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 6.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations liées à l'imprévisibilité et à la volatilité macroéconomiques comprennent la nature du secteur dans lequel le FCC investit, le contexte géopolitique actuel, y compris l'imposition possible de nouveaux tarifs douaniers, le stade précoce des placements, les défis liés à la chaîne d'approvisionnement, les modifications apportées aux politiques sur le carbone, l'inflation et les taux d'intérêt. Ces situations pourraient avoir une incidence continue sur les résultats financiers, en raison des incertitudes, dont leur ampleur et leur durée. Les états financiers intermédiaires résumés du FCC tiennent compte des facteurs macroéconomiques susmentionnés dans la mesure où ceux-ci sont connus à la date de clôture.

Bien que les hypothèses reflètent les meilleures estimations de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

3. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

Le FCC n'a pas adopté la norme comptable suivante, publiée par l'IASB.

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a terminé le projet visant à remplacer l'IAS 1, *Présentation des états financiers* par l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. La norme comporte des exigences sur l'état du résultat net, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la situation financière, qui sont conçues principalement pour améliorer la cohérence et la comparabilité entre les sociétés émettrices. La norme comprend aussi de nouvelles obligations d'information, notamment de communiquer les mesures de la performance définies par la direction. L'IFRS 18 est en vigueur et s'appliquera à FCC pour les exercices ouverts en date du 1er janvier 2027, avec l'adoption anticipée permise. La norme doit être appliquée de manière rétrospective. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme.

4. ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

4.1. Catégories de placements et hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels le FCC peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale des instruments financiers et est par la suite passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les montants des transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont évalués à la juste valeur au début de chaque période de présentation de l'information financière. Aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de la période de six mois close le 30 juin 2025 et de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers évalués à la juste valeur, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

Au 30 juin 2025 (en milliers de dollars canadiens)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Juste valeur totale**
Trésorerie et équivalents de trésorerie[i]	**-**	**1 559**	**-**	**1 559**
Intérêts à recevoir[A]	**-**	**3**	**-**	**3**
Placements				
Placements à court terme[ii]	**3 850 684**	**-**	**-**	**3 850 684**
Placements dans des actions cotées[iii]	**178 352**	**-**	**-**	**178 352**
Placement privé	**-**	**-**	**90 000**	**90 000**
Placements dans un fonds privé	**-**	**-**	**39 691**	**39 691**
Titres de créance convertibles et autre prêt[A] [iv]	**-**	**-**	**306 821**	**306 821**
Instruments dérivés[v]				
Bons de souscription	**-**	**-**	**21 592**	**21 592**
AACC	**-**	**-**	**4 381**	**4 381**
Contrat sur différence sur la politique carbone	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**4 029 036**	**1 562**	**462 485**	**4 493 083**

Au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Juste valeur totale**
Trésorerie et équivalents de trésorerie[i]	-	33 316	-	33 316
Intérêts à recevoir[A]	-	1 502	-	1 502
Placements				
Placements à court terme[ii]	4 131 890	-	-	4 131 890
Placements dans des actions cotées[iii]	45 040	-	-	45 040
Placement privé	-	-	90 000	90 000
Placements dans un fonds privé	-	-	27 277	27 277
Titres de créance convertibles et autre prêt[A iv]	-	-	100 106	100 106
Instruments dérivés[v]				
Bons de souscription	-	-	22 297	22 297
AACC	-	-	4 580	4 580
Contrat sur différence sur la politique carbone	-	-	-	-
Total	4 176 930	34 818	244 260	4 456 008

[A] Au 30 juin 2025, les intérêts payés en nature sur des titres de créance convertibles sont inclus au poste Titres de créance convertibles et autre prêt afin de mieux refléter leur nature.

i) La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est évaluée au moyen du coût, qui correspond approximativement à la juste valeur en raison de la nature hautement liquide de ces actifs.

ii) Les placements à court terme regroupent les bons du Trésor, qui sont des instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an et qui sont détenus à des fins de financement à court terme et de gestion de la trésorerie. Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces cours sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier.

iii) Les placements dans des actions cotées comprennent les actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse. Ils sont évalués en fonction des cours cotés dans les marchés actifs.

iv) Les titres de créance convertibles sont des placements dans des titres à revenu fixe qui peuvent être convertis en actions ordinaires de l'emprunteur au gré du FCC et sous réserve de certaines conditions. Les titres de créance convertibles détenus par le FCC ont été émis par des développeurs canadiens de solutions énergétiques durables fondées sur des technologies de pointe, telles que le captage et le stockage du carbone (« CSC »), les bornes de recharge résidentielles, le stockage de l'énergie à long terme ou l'énergie géothermique. L'autre prêt comprend des sommes d'argent prêtées un emprunteur en échange d'un remboursement futur avec intérêt, aux fins du financement de projets de CSC.

La tranche non prélevée des titres de créance convertibles et autre prêt du FCC sont des instruments financiers évalués à la juste valeur et sont classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, leur juste valeur était de néant.

v) Les instruments dérivés comprennent les bons de souscription, les accords d'achat de crédits carbone (« AACC ») et les contrats sur différence sur la politique carbone.

Les bons de souscription sont des options d'achat d'actions ordinaires d'un émetteur à un prix prédéterminé, susceptibles d'être soumises à certaines conditions. Les bons de souscription détenus par le FCC lui confèrent le droit d'acquérir, lorsqu'une décision d'investissement définitive favorable est rendue, un certain nombre d'actions ordinaires additionnelles d'une entité émettrice à un prix prédéterminé, et dont la quantité est calculée selon une formule.

Un AACC est un accord contractuel visant le rachat de crédits carbone auprès d'une contrepartie en fonction de la quantité d'émissions captées sur la durée contractuelle et du prix des crédits carbone prévu au contrat. Dans le cadre de l'AACC conclu par le FCC, ce dernier est l'acheteur.

Un contrat sur différence sur la politique carbone est un swap de marchandises aux termes duquel une partie reçoit un prix fixe pour la marchandise sous-jacente, c'est-à-dire des unités d'obligation de conformité, alors que l'autre partie reçoit un prix variable. Aux termes du contrat sur différence sur la politique carbone conclu par le FCC, ce dernier reçoit un prix fixe et paie un prix variable par unité, jusqu'à un plafond, ce qui procure à la contrepartie une certitude à l'égard de l'incidence financière des prix futurs du carbone.

Le total des engagements relativement à ces placements est décrit à la note 12.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements privés, des placements dans un fonds privé et dans des titres de créance convertibles et autre prêt, et dans des instruments dérivés est décrit à la note 4.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.3.

4.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie chaque trimestre et ajustée pour refléter les répercussions de situations sur le marché en général ou propres aux placements à l'aide de méthodes d'évaluation fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Dans les situations où elle recourt à des experts en évaluation externes pour qu'ils expriment un point de vue indépendant sur les données d'entrée importantes ou les justes valeurs, le FCC vérifie qu'ils sont indépendants et que les techniques d'évaluation utilisées sont conformes à la gouvernance encadrant ses processus d'évaluation.

Le prix de transaction d'un placement récent représente habituellement sa juste valeur à la date de la transaction. La juste valeur est réévaluée chaque trimestre au moyen de méthodes d'évaluation pertinentes qui sont appliquées de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de multiples du résultat d'entreprises cotées comparables, l'utilisation de transactions récentes, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation des options, le modèle de rendement attendu pondéré en fonction des probabilités et d'autres méthodes généralement acceptées par le secteur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur en raison de l'absence de résultat futur à court terme, de flux de trésorerie positifs, ou d'entreprises ou de transactions comparables, la variation de la juste valeur est fondée sur les données tirées du portefeuille de la société et sur la probabilité d'atteindre des jalons clés de développement de projet. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées à des fins de validation.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur est obtenue à partir des informations fournies par le gestionnaire du fonds et est revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

4.3. Données d’entrée importantes pour le classement au niveau 3

La juste valeur des placements classés au niveau 3 a été calculée à l’aide de techniques d’évaluation dont les données d’entrée importantes sont non observables. Des jugements sont posés sur les données utilisées dans les modèles d’évaluation. Pour les placements évalués en utilisant les dernières transactions, l’évaluation du caractère récent de la dernière transaction observée et de sa pertinence pour déterminer la juste valeur fait appel au jugement. Les modèles d’évaluation intègrent diverses données d’entrée et hypothèses, y compris la probabilité d’atteindre les principaux jalons de développement de projets, les contrats à terme de gré à gré sur les prix des crédits carbone, les prix contractuels, le volume en tonnes de CO_2 captées, le prix de vente de l’énergie, les investissements prévus en capital, la volatilité, les taux d’actualisation et les multiples de sortie.

Incertitude d’évaluation

La nature des placements du FCC comprend des projets à diverses étapes de développement, allant des initiatives en phase de démarrage qui n’ont peut-être pas encore obtenu les permis, les licences ou d’autres approbations gouvernementales requis, jusqu’aux projets à un stade avancé dont nous pensons qu’ils sont prêts pour la construction ou en cours de construction. Toutefois, les placements comportent une incertitude inhérente quant à leur viabilité commerciale future. Cette incertitude est déterminée par des facteurs tels que les prix des crédits carbone, les volumes captés, l’obtention d’une décision d’investissement définitive d’une manière commercialement viable, l’obtention de financement et de subventions, la réalisation d’études de faisabilité et le respect de lois et des règlements. De plus, le fait que les placements sont récents pose des défis supplémentaires, et les délais d’achèvement ne peuvent être garantis.

Bien que l’incidence de l’imposition de tarifs douaniers sur l’économie mondiale dans son ensemble demeure incertaine, la détermination de la juste valeur pour les placements classés au niveau 3 tenait compte, le cas échéant, des effets des tarifs douaniers qui étaient imposés au plus tard le 30 juin 2025. Même si les tarifs douaniers annoncés ou imposés après la date de clôture n’étaient pas pris en compte dans ces évaluations, les incertitudes connexes qui existaient au 30 juin 2025 et leur incidence sur la juste valeur des placements ont été prises en considération, le cas échéant.

Données d'entrée utilisées pour l'évaluation

Le tableau suivant présente les principales techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables importantes relatives aux instruments financiers classés au niveau 3 au 30 juin 2025 :

Instruments financiers	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Fourchette des données d'entrée
Placement privé	**90 000**	Transaction récente[A]	s. o.	**s. o.**
Placements dans un fonds privé	**39 691**	Valeur de l'actif net[B]	s. o.	**s. o.**
Titres de créance convertibles et autre prêt	**151 583**	Transaction récente[A]	s. o.	**s. o.**
	155 238	Flux de trésorerie actualisés et modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation	**14,0 % - 18,5 %**
			Volatilité historique	**60,0 % - 85,0 %**
Instruments dérivés				
Bons de souscription	**21 592**	Modèle d'évaluation des options	Volatilité historique	**65,0 % - 85,0 %**
AACC et contrat sur différence sur la politique carbone	**4 381**	Flux de trésorerie actualisés pondérés selon les probabilités	Taux d'actualisation	**7,5 % - 16,0 %**
			Prix des crédits carbone ($/tonne)[C]	**78,7 – 187,7**
			Total des tpa[D] dont on s'attend à ce qu'elles soient atténuées/captées (en milliers)	**0,0 – 181,2**

Le tableau suivant présente les principales techniques d'évaluation et les données d'entrée non observables importantes relatives aux instruments financiers classés au niveau 3 au 31 décembre 2024 :

Instruments financiers	Juste valeur (en milliers de dollars canadiens)	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables	Fourchette des données d'entrée
Placement privé	90 000	Transaction récente[A]	s. o.	s. o.
Placements dans un fonds privé	27 277	Valeur de l'actif net[B]	s. o.	s. o.
Titres de créance convertibles et autre prêt	100 106	Transaction récente[A]	s. o.	s. o.
		Flux de trésorerie actualisés et modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation	14,0 % - 16,0 %
			Volatilité historique	65,0 % - 85,0 %
Instruments dérivés				
Bons de souscription	22 297	Modèle d'évaluation des options	Volatilité historique	65,0 % - 85,0 %
AACC et contrat sur différence sur la politique carbone	4 580	Flux de trésorerie actualisés pondérés selon les probabilités	Taux d'actualisation	7,0 % - 16,0 %
			Prix des crédits carbone ($/tonne)[C]	79,1 – 187,7
			Total des tpa[D] dont on s'attend à ce qu'elles soient atténuées/captées (en milliers)	0,0 – 181,2

[A] La juste valeur est fondée sur le prix du dernier cycle de financement.
[B] Lorsque les placements sont détenus par l'intermédiaire de fonds privés, la juste valeur est déterminée par le gestionnaire de fonds, sauf s'il existe une raison précise et objectivement vérifiable de s'écarter de la valeur fournie.
[C] Sous réserve de scénarios probabilistes, les contrats à terme de gré à gré sur les prix des crédits carbone sont fondés sur des sources indépendantes.
[D] tpa est défini comme étant le « nombre de tonnes par année » de dioxyde de carbone (CO_2).

Les prix des crédits carbone à terme sont fondés sur des données observables et non observables provenant de sources indépendantes. Les contrats à terme de gré à gré sur les prix des crédits carbone sont assujettis à l'évolution des forces du marché, y compris, sans s'y limiter, les taux d'intérêt, les politiques adoptées, les prix des crédits carbone volontaires et de conformité, ainsi que le calendrier et la quantité de l'offre et de la demande prévues de crédits carbone. Le FCC investit dans différentes provinces, chacune ayant ses propres mécanismes de tarification, comme l'Alberta Technology Innovation and Emissions Reduction Regulation (« Alberta TIER ») et le Programme des normes de rendement à l'égard des émissions de l'Ontario (« NRE de l'Ontario »), respectivement assujettis à des liquidités et à des activités sur le marché différentes, résumées dans le tableau ci-dessous au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

Instruments dérivés	**Engagement de tpa**	**Prix initial[B] ($/crédit)**	**Durée** (années)[C]	**Marché du crédit**
AACC	jusqu'à 163 119[A]	86,50	15	Alberta TIER
Contrat sur différence sur la politique carbone	jusqu'à 18 900	100,00	10	NRE de l'Ontario

[A] Représente le nombre de tpa liées au projet d'AACC signé, qui représente 27 % de l'engagement maximal total de 600 mille tpa (note 12). Le prix initial, la durée et le marché du crédit des projets restants sont indéterminés.
[B] Le prix initial est soumis à un ajustement fondé sur l'indexation.
[C] Les échéances de l'AACC et du contrat sur différence sur la politique carbone commencent respectivement, à la date de la première injection de carbone et à la date du début des activités commerciales, activités qui n'avaient pas encore eu lieu au 30 juin 2025. Par conséquent, aucun crédit carbone n'a été acheté aux termes de l'AACC et aucun paiement n'a été échangé aux termes du contrat sur différence sur la politique carbone.

Le calcul de la juste valeur des bons de souscription tient également compte des hypothèses contractuelles suivantes au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024 :

Instruments dérivés	**Période d'exercice**	**Prix d'exercice** ($ US/action)
Bons de souscription	De la décision d'investissement définitive jusqu'à décembre 2029	2,38

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la sensibilité des évaluations de la juste valeur à d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les données d'entrée non observables importantes du tableau précédent qui modifieraient la juste valeur de façon importante.

Au 30 juin 2025 (en milliers de dollars canadiens)	**Données d'entrée non observables**	**Variation des données d'entrée non observables**	**Augmentation de la juste valeur**	**Diminution de la juste valeur**
Titres de créance convertibles et autre prêt				
	Taux d'actualisation	+/- 1 %	4 786	3 718
	Volatilité historique	+/- 10 %	4 852	5 269
Instruments dérivés				
Bons de souscription	Volatilité historique	+/- 10 %	3 047	3 266
AACC et contrat sur différence sur la politique carbone[A]	Taux d'actualisation	+/- 1 %	1 050	921
	Prix des crédits carbone ($/tonne)	+/- 1 %		
	Total des tpa dont on s'attend à ce qu'elles soient atténuées/captées	+/- 10 %		

Au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)	**Données d'entrée non observables**	**Variation des données d'entrée non observables**	**Augmentation de la juste valeur**	**Diminution de la juste valeur**
Titres de créance convertibles et autre prêt				
	Taux d'actualisation	+/- 1 %	1 604	672
	Volatilité historique	+/- 10 %	1 351	435
Instruments dérivés				
Bons de souscription	Volatilité historique	+/- 10 %	2 613	2 859
AACC et contrat sur différence sur la politique carbone[A]	Taux d'actualisation	+/- 1 %	1 054	922
	Prix des crédits carbone ($/tonne)	+/- 1 %		
	Total des tpa dont on s'attend à ce qu'elles soient atténuées/captées	+/- 10 %		

[A] Lorsque de nombreuses données d'entrées non observables sont soumises à une analyse de sensibilité, aucune compensation n'est appliquée, ce qui donne lieu à l'augmentation la plus élevée ou à la baisse la plus importante de la juste valeur.

Les analyses de sensibilité ci-dessus excluent les placements pour lesquels l'évaluation repose sur des données de transaction récentes et la valeur de l'actif net, comme les nouveaux placements dans des placements privés et dans des fonds.

Une augmentation (diminution) des taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) correspondante de la juste valeur. De même, une augmentation (diminution) des prix des crédits carbone et une réduction annuelle des émissions de CO_2 entraîneraient une augmentation (diminution) de la juste valeur. Il n'existe aucune corrélation prévisible entre les données d'entrée non observables. Ces analyses de sensibilité sont hypothétiques et doivent être utilisées avec prudence, car le changement d'une donnée d'entrée importante peut entraîner des ajustements dans plusieurs hypothèses sous-jacentes, ce qui pourrait amplifier ou réduire l'incidence sur l'évaluation.

4.4. Niveau 3 - rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement, pour la période de six mois close le 30 juin 2025, de tous les mouvements liés aux instruments financiers détenus par le FCC au 30 juin 2025 et classés dans le niveau 3 :

(en milliers de dollars canadiens)	**Solde d'ouverture**	**Achats/ Prélèvements**	**Ventes/ Remboursements**	**Gains réalisés**	**Pertes non réalisées**	**Solde de clôture**
Placement privé	**90 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**90 000**
Placements dans un fonds privé	**27 277**	**13 314**	**-**	**-**	**(900)**	**39 691**
Titres de créance convertibles et autre prêt	**100 106**	**209 674**	**-**	**-**	**(2 959)**	**306 821**
Instruments dérivés						
Bons de souscription	**22 297**	**-**	**-**	**-**	**(705)**	**21 592**
AACC	**4 580**	**-**	**-**	**-**	**(199)**	**4 381**
Contrat sur différence sur la politique carbone	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**244 260**	**222 988**	**-**	**-**	**(4 763)**	**462 485**

Le tableau suivant présente le rapprochement, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, de tous les mouvements liés aux instruments financiers détenus par le FCC au 31 décembre 2024 et classés dans le niveau 3 :

(en milliers de dollars canadiens)	**Solde d'ouverture**	**Achats/ Prélèvements**	**Ventes/ Remboursements**	**Gains réalisés**	**Gains non réalisés**	**Solde de clôture**
Placement privé	90 000	-	-	-	-	90 000
Placements dans un fonds privé	-	25 158	-	-	2 119	27 277
Titres de créance convertibles et autre prêt	-	96 638	-	-	3 468	100 106
Instruments dérivés						
Bons de souscription	-	-	-	-	22 297	22 297
AACC	-	-	-	-	4 580	4 580
Contrat sur différence sur la politique carbone	-	-	-	-	-	-
Total	90 000	121 796	-	-	32 464	244 260

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025 et l'exercice clos le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert du niveau 3 ou vers le niveau 3.

4.5. Revenu de placement

Le revenu de placement pour les périodes closes le 30 juin 2025 se compose de ce qui suit :

	Période de trois mois		*Période de six mois*	
(en milliers de dollars canadiens)	**2025**	2024	**2025**	2024
Revenu (perte) de placement lié(e) aux éléments suivants :				
Équivalents de trésorerie	**33**	2 429	**(430)**	3 311
Placements à court terme	**25 334**	14 673	**61 933**	27 890
Placements autres qu'à court terme	**5 681**	(2 261)	**3 092**	(2 173)
Total du revenu de placement	**31 048**	14 841	**64 595**	29 028

5. INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

i) Contrôle et influence notable

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FCC exerçait une influence notable sur Entropy Inc., une société de Calgary, en raison du niveau d'engagement financier du FCC découlant d'un titre de créance convertible, de sa présence au conseil d'administration d'Entropy Inc. et de la conclusion d'une importante transaction. La participation du FCC dans Entropy Inc. est de néant.

ii) Entités structurées

Le FCC détient des intérêts dans des fonds, principalement dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée, soit une entité dont les accords contractuels ont préséance sur les droits de vote pour déterminer le contrôle et diriger les activités pertinentes. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas le FCC à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées. Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 6, les garanties et les indemnités, à la note 11 et les engagements, à la note 12.

6. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PLACEMENTS

L'objectif d'affaires du FCC est de réaliser des investissements conformément à son mandat, de mener à bien ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille d'investissements et en recyclant son capital à long terme. Le FCC tire parti de l'expertise en placements d'Investissements PSP en matière d'identification, d'évaluation, de gestion, d'atténuation et de surveillance des risques et de réalisation d'analyses de sensibilité, tout en ajustant ses processus pour répondre aux besoins spécifiques du FCC et pour refléter le statut d'entreprise en démarrage de l'entité. Le FCC avait déjà tiré parti de plusieurs pratiques de gestion du risque d'Investissements PSP, les ayant adaptées à ses activités et officialisées. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de concentration.

6.1. Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le FCC est exposé au risque de taux d'intérêt découlant principalement des équivalents de trésorerie, des placements à court terme ainsi que des titres de créance convertibles et autre prêt qu'il détient. Dans le cadre de la réalisation d'une analyse de sensibilité, toutes les autres variables demeurant constantes, une augmentation (diminution) de 25 points de base des taux d'intérêt nominaux sans risque entraînerait une (diminution) augmentation de 4 074 mille $ (3 493 mille $ au 31 décembre 2024) de la valeur des équivalents de trésorerie et des placements à court terme. La sensibilité de la juste valeur des titres de créance convertibles et autre prêt à la variation du taux d'actualisation, y compris le taux d'intérêt, est décrite à la note 4.3.

ii) Risque de change

Le FCC est exposé au risque de change en raison de ses billets convertibles et de ses placements dans des prêts de 102 millions $ US (140 millions $ CA), y compris les intérêts à recevoir correspondants (53 millions $ US (76 millions $ CA) au 31 décembre 2024).

Dans le cadre de la réalisation d'une analyse de sensibilité, toutes les autres variables demeurant constantes, un raffermissement ou un affaiblissement de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait une augmentation (diminution) de la valeur des placements directement touchés par les fluctuations des taux de change de 6 976 mille $ (3 815 mille $ au 31 décembre 2024).

Au 30 juin 2025, des engagements fixes libellés en dollars américains de 107 341 mille $ (78 667 mille $ US) $ (néant (néant $ US) au 31 décembre 2024) étaient en cours.

iii) Autre risque de prix

Le FCC est exposé à l'autre risque de prix lié au prix des crédits carbone par le biais de son AACC et de son contrat sur différence sur la politique carbone. La sensibilité de la juste valeur de l'AACC et du contrat sur différence sur la politique carbone à la variation des prix des crédits carbone est décrite à la note 4.3.

6.2. Risque de crédit

La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur effectuant des transactions avec le FCC. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, l'exposition maximale au risque de crédit du FCC correspondait à la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des intérêts à recevoir, des placements à court terme et des titres de créance convertibles et autre prêt.

Pour les émetteurs publics, le FCC se fonde sur les renseignements fournis par des agences de notation reconnues. Les placements à court terme comprenaient surtout des bons du Trésor canadien, qui étaient assortis d'une cote de crédit à long terme de AAA stable, Aaa stable et AA+ stable et d'une cote de crédit à court terme s'établissant entre A-1+, Prime-1 et F1+.

Pour les émetteurs privés liés aux placements du FCC dans des titres de créance convertibles et autre prêt, les cotes de crédit internes sont attribuées selon des méthodes comparables à celles utilisées par les agences de notation reconnues. Toutes les cotes de crédit existantes sont de qualité inférieure.

6.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité auquel est exposé le FCC n'est pas important, étant donné qu'il reçoit des fonds du gouvernement du Canada, comme il est mentionné à la note 7.2. En outre, la direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, le FCC maintenait suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour s'acquitter de toutes ses obligations financières, y compris les coûts d'exploitation, les besoins de fonds de roulement et les engagements, qui comprennent des contrats exécutoires assortis d'obligations fixes, des contrats exécutoires assortis d'obligations variables et des engagements discrétionnaires, comme il est présenté à la note 12.

Les passifs financiers du FCC comprennent les fournisseurs et autres passifs et les créditeurs à l'égard de parties liées, qui sont présentés à la valeur des flux de trésorerie contractuels non actualisés et sont tous exigibles dans un délai de six mois de la fin de la période.

6.4. Risque de concentration

En raison du mandat du FCC, il est entendu que le portefeuille de placements sera vraisemblablement concentré. Nonobstant ce qui précède, et dans les limites de son mandat, le FCC investit dans différents domaines d'intérêt, tels qu'ils sont définis dans l'énoncé des principes en matière de placements préparé par le FCC conformément à son mandat qui consiste à bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction importante et efficace des émissions de gaz à effet de serre.

Le risque de concentration est présenté dans le tableau qui suit et comprend la juste valeur des actifs financiers ainsi que les engagements exécutoires assortis de montants fixes et variables, tels que définis à la note 12. Le risque de concentration par domaine d'intérêt se présentait comme suit, à la date indiquée :

	30 juin 2025				31 décembre 2024			
(en milliers de dollars canadiens)	**Projets[A]**	**Technologies propres[B]**	**Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone[C]**	**Total**	Projets[A]	Technologies propres[B]	Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone[C]	Total
Placements dans des actions cotées	**-**	**-**	**202 640**	**202 640**	-	-	45 040	45 040
Placement privé	**-**	**90 000**	**-**	**90 000**	-	90 000	-	90 000
Placements dans un fonds privé	**-**	**151 218**	**-**	**151 218**	-	102 118	-	102 118
Titres de créance convertibles et autre prêt[D]	**204 315**	**460 453**	**-**	**664 768**	203 319	73 289	-	276 608
Instruments dérivés	**-**	**-**	**-**	**-**				
Bons de souscription	**-**	**-**	**21 592**	**21 592**	-	-	22 297	22 297
AACC	**1 004 381**	**-**	**-**	**1 004 381**	1 004 580	-	-	1 004 580
Contrat sur différence sur la politique carbone	**19 969**	**-**	**-**	**19 969**	19 969	-	-	19 969
Total	**1 228 665**	**701 671**	**224 232**	**2 154 568**	1 227 868	265 407	67 337	1 560 612

[A] Projets : projets qui utilisent des technologies et des processus moins bien établis (qui ont fait leurs preuves dans le cadre de projets pilotes, mais qui ne sont pas encore largement adoptés) pour réduire les émissions dans l'ensemble de l'économie canadienne (p. ex., captage, utilisation et stockage du carbone, hydrogène et biocarburants).
[B] Technologies propres : comprennent des entreprises technologiques, y compris de petites et moyennes entreprises (« PME »), qui tirent profit de technologies moins établies qui en sont aux étapes de la démonstration ou de la commercialisation.
[C] Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone : comprennent des entreprises (y compris des PME) et des projets dans des chaînes de valeur de technologies à faibles émissions de carbone ou climatiques, y compris la mise en valeur des ressources naturelles à faibles émissions de carbone.
[D] Y compris les intérêts à recevoir.

7. CAPITAUX PROPRES

7.1. Actions ordinaires

Le capital du FCC est composé d'une action ordinaire émise à la valeur nominale de 1 000 $ l'action, pour un capital social total de 1 000 $. Le FCC est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Les porteurs de ces actions ont le droit de recevoir des dividendes de la manière et au moment où ils sont déclarés de temps à autre, et ont droit à un vote par action à toutes les assemblées générales du FCC.

7.2. Actions privilégiées

Le tableau suivant présente un rapprochement des actions privilégiées émises et en circulation à la date indiquée :

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)	**30 juin 2025**		31 décembre 2024	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de la période	**4 390 000**	**4 390 000**	290 000	290 000
Actions privilégiées émises	**-**	**-**	4 100 000	4 100 000
Solde à la fin de la période	**4 390 000**	**4 390 000**	4 390 000	4 390 000

Le 11 mars 2024, une entente de financement modifiée et mise à jour a été conclue entre le FCC et le gouvernement du Canada (l'« entente de financement ») à l'égard du financement du FCC, en vertu du paragraphe 118(1) de la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022*, telle que modifiée par la *Loi nº 1 d'exécution du budget de 2023*. Le financement est réalisé par voie de souscription d'actions privilégiées de catégorie A (les « actions privilégiées ») du FCC selon les modalités définies dans l'entente de financement aux fins du financement du FCC, jusqu'à concurrence de 15 milliards $, pour l'administration et l'exécution du mandat.

Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de voter à une assemblée des actionnaires du FCC, sauf à l'occasion des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série déterminée d'actions du FCC ont le droit de voter.

Les porteurs d'actions privilégiées, en priorité sur les porteurs d'actions ordinaires et de toute autre action de rang inférieur à celui des actions privilégiées, ont le droit de recevoir des dividendes privilégiés lorsque le conseil d'administration en déclare. Si, au cours d'un exercice donné, le conseil d'administration ne déclare pas de dividendes sur les actions privilégiées, les porteurs de ces actions n'auront pas le droit de recevoir de dividendes pour cet exercice.

Sous réserve des dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, le FCC peut, en donnant un avis d'au moins 30 jours, racheter en totalité ou en partie les actions privilégiées en circulation à un prix de 1 000 $ l'action privilégiée, majoré de tous les dividendes déclarés, mais non versés.

Le produit total de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement du Canada est inclus dans le poste Capital social de l'état intermédiaire résumé de la situation financière. Lorsque ces actions sont rachetées par le FCC, le montant total du rachat sera porté en réduction de ce poste.

8. CHARGES

Les charges comprennent les montants engagés par les parties liées, pour le compte et au profit du FCC, comme il est mentionné à la note 9. Le tableau présente les charges engagées au cours des périodes closes les 30 juin :

	Période de trois mois		*Période de six mois*	
(en milliers de dollars canadiens)	**2025**	2024	**2025**	2024
Coûts de transaction	**2 849**	3 164	**4 021**	4 292
Charges liées aux placements	**2 849**	3 164	**4 021**	4 292
Charges de rémunération et charges indirectes	**9 990**	11 506	**18 809**	23 229
Honoraires de consultation et de services professionnels	**533**	613	**1 305**	1 976
Charges d'exploitation	**10 523**	12 119	**20 114**	25 205
Total des charges	**13 372**	15 283	**24 135**	29 497

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

9.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre le FCC et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Le FCC réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat net que celles réalisées avec des parties non liées.

9.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque le FCC est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, il est considéré comme étant lié au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »), notamment la CDEV et Investissements PSP.

i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre le FCC et le gouvernement du Canada sont les émissions d'actions décrites à la note 7.

ii) Entités liées au gouvernement

Dans le cadre des services de gestion d'actifs et de détachement rendus par Investissements PSP au FCC, tous les coûts engagés directement ou indirectement pour le compte du FCC sont refacturés sans majoration. Au 30 juin 2025, un montant de 13 259 mille $ au titre des fournisseurs et autres passifs était à payer par le FCC à Investissements PSP (16 639 mille $ au 31 décembre 2024). Par l'entremise d'Investissements PSP, le FCC a engagé des charges de respectivement 13 259 mille $ et 23 846 mille $ pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2025 (respectivement 14 855 mille $ et 26 137 mille $ pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024).

De plus, par l'entremise de la CDEV, le FCC a engagé des charges de respectivement 12 mille $ et 17 mille $ pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2025 (respectivement 20 mille $ et 36 mille $ pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024).

10. GESTION DU CAPITAL

En 2022, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de créer le FCC et de le financer à hauteur de 15 milliards $, comme il est mentionné à la note 7.2.

Le FCC définit le capital qu'il gère comme la somme de ses capitaux propres, et ses objectifs en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre son exploitation;
- Mener à bien son mandat et ses objectifs pour le compte du gouvernement du Canada.

Le FCC doit investir conformément à son mandat, dans le but de réaliser un rendement sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, comme il est mentionné à la note 2.2.

L'unique source de financement du FCC est l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement du Canada, pour un montant maximal de 15 milliards $. Au 30 juin 2025, le surplus d'apport totalisait 4 390 millions $ (4 390 millions $ au 31 décembre 2024).

De plus, le FCC n’a pas le droit d’emprunter, mais peut seulement fournir des garanties et conclure des engagements de prêt à l’appui de ses transactions de placement, pour un montant annuel total ne dépassant pas le montant annuel de l’engagement approuvé et en vigueur en vertu du dernier Plan d’entreprise. Les montants garantis, le cas échéant, sont présentés à la note 11.

11. GARANTIES ET INDEMNITÉS

Le FCC indemnise ses administrateurs, ses dirigeants et certains de ses représentants qui sont appelés à agir en tant qu’administrateurs ou dirigeants d’entités dans lesquelles le FCC a effectué un placement ou a une participation financière. Par conséquent, le FCC pourrait être tenu d’indemniser ces représentants à l’égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l’exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu’ils n’ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, le FCC n’a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, le FCC indemnise des tiers ou leur offre des garanties dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, le FCC peut être tenu d’indemniser ces tiers ou de leur verser des montants relativement à des garanties en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, le FCC n’a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités ou de telles garanties.

12. ENGAGEMENTS

Les engagements présentés dans le tableau ci-dessous se rapportent à divers types de contrats que le FCC a conclus et représentent des montants qu'il n'avait pas financés à la date indiquée :

	30 juin 2025				
(en milliers de dollars canadiens)	**Fixe[A]**	**Variable[B]**	**Discrétionnaire[C]**	**Total**	**Échéancier**
Placements dans des actions cotées	**-**	**24 288**	**-**	**24 288**	**2025**
Placements dans un fonds privé	**101 412**	**10 115**	**-**	**111 527**	**2025-2029**
Titres de créance convertibles et autre prêt	**231 341**	**126 603**	**602 337**	**960 281**	**à partir de 2025**
Instruments dérivés					
AACC	**-**	**1 000 000**	**-**	**1 000 000**	**2026-2041[D]**
Contrat sur différence sur la politique carbone	**-**	**19 969**	**-**	**19 969**	**2025-2035**
Total	**332 753**	**1 180 975**	**602 337**	**2 116 065**	

	31 décembre 2024				
(en milliers de dollars canadiens)	Fixe[A]	Variable[B]	Discrétionnaire[C]	Total	Échéancier
Placements dans un fonds privé	65 897	8 944	-	74 841	2024-2029
Titres de créance convertibles et autre prêt	175 000	-	571 910	746 910	à partir de 2024
Instruments dérivés					
AACC	-	1 000 000	-	1 000 000	2026-2041[D]
Contrat sur différence sur la politique carbone	-	19 969	-	19 969	2025-2035
Total	240 897	1 028 913	571 910	1 841 720	

[A] Représente les montants maximums prévus aux termes de contrats exécutoires qui ne dépendent pas de conditions futures.
[B] Représente les montants maximums prévus aux termes de contrats exécutoires qui dépendent de conditions futures, mais ne nécessitant pas l'approbation du FCC.
[C] Représente les montants maximums prévus aux contrats à l'égard desquels un engagement exécutoire est soumis à l'approbation du FCC.
[D] Représente l'échéancier lié au projet d'AACC signé, qui représente 27 % de l'engagement total de 600 mille tpa. Le prix initial, la durée et le marché du crédit des projets restants sont indéterminés.